

1

FOCUS

Chiapas : les droits des peuples autochtones en danger

PAGES 3 À 7

2

DÉCODER

France et reste du monde

PAGES 9 À 16

DOSSIER

IMPUNITÉ : DOUBLE PEINE POUR LES VICTIMES

PAGES 17 À 24

3

AGIR

Infos, outils, idées

PAGES 25 À 37

4

MÉDITER

L'impunité, épée de Damoclès ?

PAGES 38 À 39

2

« Tous les êtres **HUMAINS** naissent libres et égaux en dignité et en droits (...) et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

*Déclaration universelle
des droits de l'homme, article 1.*

HUMAINS EST UN MAGAZINE RÉALISÉ PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication : Bernadette Forhan | Rédacteur en chef / responsable éditorial : Barthélemy Dioh | Comité de rédaction : Colette Chanas-Gobert, Barthélemy Dioh, Bernadette Forhan, Éric Mirguet, Laurence Rigollet, Nathalie Seff, Corine Weber | Secrétaire de rédaction : Caroline Izoret-About | Conception graphique & icono : Loïc Ferrière, Coralie Pouget | Ont collaboré à ce numéro : Guillen Antier, Paul Coppin, Thierry Fagart, Joëlle Razanajohary | Impression : Corlet ISSN : 2557-1486. Dépôt légal à parution. CPPAP n° 1122 G 82814 ACAT-France, 7 rue Georges-Lardinois, 75019 Paris | www.acatfrance.fr | 0140404243 | Photo de couverture : Yasin Ozturk - Anadolu Agency & AFP | Les articles signés par des contributeurs externes engagent uniquement leurs auteurs et pas nécessairement l'ACAT.

Encart jeté : cette publication comporte une lettre d'accompagnement et un bulletin de don.

Des remarques sur votre magazine ?

Contactez : humains@acatfrance.fr

LE PARFUM SURI D'UN ARBITRAIRE DISCRET

En ce qu'elle se présente comme l'«absence de punition», l'impunité se diffuse à bas bruit, en toute discrétion. De prime abord, on pourrait même la trouver sympathique. À y regarder de plus près, l'impunité n'est pas l'absence de punition, mais bien l'absence de justice. Accepter son principe revient à admettre que se diffuse un véritable cancer de la vie en société : permettre en effet que, du seul fait de leur pouvoir ou de leur position sociale, quelques-uns n'aient aucun compte à rendre et puissent échapper aux conséquences de leurs actes, aussi graves soient-ils, ruine l'idée même de justice et met à mal la «paix sociale» que celle-ci a vocation d'assurer.

Non seulement les victimes ne sont pas reconnues, ce qui rend illusoire toute idée de réparation, mais c'est tout l'édifice social qui est ébranlé. Tout en proclamant que nul n'est censé ignorer la loi, la tentation reste forte, pour ceux qui en ont les moyens, soit de l'appliquer à l'aune de leurs besoins personnels, soit de faire des exceptions proportionnées aux privilèges qu'ils entendent sauvegarder. Quel que soit le prix que les autres devront payer pour cela.

C'est ainsi que s'installe l'arbitraire, dissolvant de l'harmonie sociale et du «vivre ensemble». La seule certitude que nous ayons en la matière, c'est qu'aucun État, aucune société ne peut se prétendre immunisée ou à l'abri d'une telle dérive. Même dans un État de droit, doté de suffisamment de contre-pouvoirs pour que le destin de tous ne dépende pas de l'unique volonté de ceux qui gouvernent, les seuls véritables remparts résident dans la vigilance soutenue et la mobilisation de chacun. Et dans un service public de la justice – rendue par des juges indépendants et impartiaux – assez fort pour faire respecter l'égalité de tous devant la loi.